

33790 - La situation de l'imam par rapport à celui qui prie sous sa direction

question

Nous voyons que certains fidèles ne suivent pas immédiatement leur imam pendant la prière et que d'autres le devancent dans la prosternation ou l'inclinaison parfois. Nous espérons que vous daignerez nous expliquer le jugement du fait de devancer l'imam ou de ne pas le suivre immédiatement. Peut-être Allah nous rendra-t-Il votre réponse utile.

la réponse favorite

Muhammad ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans *ach-charh al-moumtie*: « celui qui prie sous la conduite d'un imam se trouve par rapport à lui dans l'une de ces quatre situations:

1. le devancer
2. être en retard par rapport à lui
3. l'accompagner
4. le suivre

Premièrement, devancer l'imam dans un acte considéré comme l'un des piliers de la prière c'est comme se prosterner ou se relever de la prosternation avant l'imam ou le devancer dans l'inclinaison ou le redressement. Cela est interdit car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: « ne vous inclinez pas avant lui et ne vous prosternez pas avant lui. » En principe, interdire un acte c'est le rendre prohibé. Mieux, si on disait que l'acte en question fait partie des péchés majeurs, on n'aurait pas exagéré car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: « celui qui lève sa tête avant l'imam ne craint-il pas qu'Allah ne transforme sa tête en une tête d'âne ou lui donne la forme de cet animal. » Il y a là une menace qui hisse le péché au rang des plus graves.

Le statut de la prière de celui qui devance son imam

La prière de celui qui devance son imam sciemment est nulle. S'il le fait par ignorance ou par oubli, la prière est juste. Toutefois, si on excusé à le faire et que l'excuse disparaît à temps, on doit se corriger. Autrement, sa prière reste nulle.

Deuxièmement, se mettre en retard par rapport à l'imam

Il y a deux sortes de retard: le retard excusé et le retard non excusé.

Le retard excusé

Celui qui se trouve dans le ce cas se rattrape et se remet à suivre l'imam. Ce qui ne représente aucun inconvénient dût-on rattraper un pilier ou deux de la prière. Par exemple, si on était distrait ou manquait d'attention ou n'entendait plus l'imam de sorte qu'il devance l'intéressé d'un pilier ou deux, celui-ci se rattrape et se remet à suivre son imam à moins que ce dernier ne se retrouve là où le fidèle priant derrière lui se trouve. Si tel était le cas, le fidèle ne se rattrape pas mais il reste avec l'imam et obtient une raka'a juste composée de parties des deux raka'as faites par l'imam: celle mal faite par lui et celle en cours. En voici un exemple: un homme prie avec l'imam. Celui-ci se met en posture de gémuflexion puis se redresse puis se prosterner puis s'assoit puis se prosterne de nouveau puis se relève pour se mettre debout. Pendant ce temps, celui qui prie avec l'imam n'a entendu ces mouvements de l'imam qu'au cours de la deuxième raka'a à cause d'une coupure du courant électrique, par exemple. Supposons que cela arrive au cours de la prière du vendredi et que l'imam fût en train de réciter la sourate *al-fatihah* et que la coupure survienne et que l'imam termine la première raka'a et que l'intéressé croie que l'imam n'ait pas encore procédé à la première gémuflexion et qu'il l'entende réciter la sourate (Coran,88:1)...

Nous disons à l'intéressé: tu suis l'imam en sa deuxième raka'a qui est pour toi la première. Quand l'imam termine la prière, tu rattrapes la deuxième raka'a de la prière. Selon les ulémas, le fidèle priant avec l'imam, réalise de cette façon une raka'a rapiécée

parce que composée de parties de deux rakaa de son imam qui lui a dirigé partiellement la prière dans la première et entièrement la deuxième.

S'il se rend compte de son retard avant que l'imam n'arrive dans sa deuxième rakaa là où le fidèle se trouve, ce dernier résorbe le retard et se remet à suivre l'imam. En voici un exemple: un homme se met debout en prière avec l'imam. Celui-ci se met en gémuflexion alors que l'homme ne l'entend pas. Quand l'imam dit : '*Allah entend celui qui Le loue*', il entend cette parole. Nous disons à celui qui se trouve dans ce cas, mets-toi en posture de gémuflexion puis redresse-toi et suis ton imam et achève la rakaa en cours car ton retard est excusé.

Le retard non excusé

Ce retard peut se faire au cours d'un acte considéré comme un pilier il peut consister dans son omission. Le premier cas est un retard dans le suivi mais le concerné rattrape l'imam dans le pilier suivant auquel il est passé. C'est comme quand l'imam se met en posture de gémuflexion alors que le fidèle a un verset ou deux à réciter et reste debout pour compléter la récitation et procède à la gémuflexion et retrouve l'imam en cette posture. La rakaa ainsi faite est juste, même si l'acte du fidèle est contraire à la Sunna car celle-ci enseigne qu'on accompagne l'imam dans la gémuflexion sans retard puisque le Prophète (bénédiction et salut soeint sur lui) a dit: « quand il (l'imam) procède à la gémuflexion, faite comme lui. »

Etre en ratard sur un pilier signifie être devancé par l'imam dans un pilier puisqu'il s'est incliné et s'est redressé avant que le fidèle ne le fasse. Les jurisconsultes (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) disent: si on est en ratard sur un pilier , sa prière est nulle comme si on avait devancé l'imam. S'il s'agissait d'une prosternation, ta prière serait juste car le retard concerne un pilier autre que la gémuflexion. Cependant l'avis le mieux argumenté est que si on est en retard sur un pilier sans excuse, la prière faite est nulle. Peu importe que le pilier concerné soit la gémuflexion ou autre.

Cela étant, si l'imam s'était relevé de la première prosternation alors que le fidèle invoque Allah dans sa prosternation et prolonge son invocation jusqu'à ce que l'imam en arrive à la

prosternation de la deuxième rakaa, la prière du fidèle est nulle car il a eu un ratard sur un pilier. Si l'imam a fait tout un pilier sans lui, où est le suivi?

La concomittance

La première forme de la concomittance

Elle se fait soit dans les paroles, soit dans les actes, et se présente sous deux formes. La première est celle qui porte sur les paroles. Son absence n'est préjudiciable que par rapport au *Allah akbar* d'ouverture et au salut final. Quant au *Allah akbar* d'ouverture, si on le prononce avant son imam, sa prière n'aurait même pas démarré puisqu'il faut prononcer la formule après que l'imam l'ait complètement terminée.

Quant à la concomittance dans la prononciation du salut, les ulémas disent qu'il est réprouvé de prononcer le salut la première et la deuxième fois en même temps que l'imam. Si on la prononce la première fois après l'imam puis la deuxième fois suivant l'imam encore, ce qu'on a fait ne représente aucun inconvénient. Mais il est préférable de ne prononcer le salut qu'après que l'imam l'a fait deux fois.

S'agissant des autres paroles, le fait de les prononcer en même temps que l'imam ou avant ou après lui n'a aucun effet. À supposer que tu entendes l'imam réciter l'invocation dite *tashahhoud* et que tu le devances, cela ne nuit pas car devancer l'imam dans les paroles exception faite de celles de l'ouverture et du salut final n'a pas d'effet négatif. Il en est de même du fait de devancer l'imam dans la récitation de la Fatihah de sorte à en prononcer le dernier mot alors que lui est en train de réciter les phrases du milieu, par exemple, dans la première prière de l'après midi puisque dans cette prière, il est institué que l'imam récite parfois des passages à haute voix comme le faisait le Messager d'Allah (bénéiction et salut soient sur lui).

La deuxième forme de la concomittance

Cette forme porte sur la concomittance dans les actes qui elle est réprouvée

En voici un exemple: quand l'imam dit Allah akbar pour entamer la genuflexion et procède à l'inclinaison, tu t'incline directement. Ca c'est réprouvé car le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « s'il s'incline, suivez le et ne le faites qu'après lui » Pour la prosternation, tu te prosternes dès qu'il dit Allah akbar. Tu arrives au sol alors qu'il est encore debout. C'est réprouvé car le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) l'a interdit en ces termes: « ne vous prosteneez pas avant l'imam. »

Le suivi

Selon la Sunna, c'est le fait de ne commencer un des actes de la prière après que l'imam s'y met pas en même temps que lui. Voici un exemple: quand il s'incline, tu t'incline même si tu n'a pas complété la récitation recommandée puisqu'il te resterait un verset. Si cette récitation entraîne un retard, ne la fais pas. On suit l'imam aussi dans la prosternation. C'est bien mieux que de rester prosterné pour réciter une invocation car ta prière dépend de celle de l'imam que tu dois suivre. » Extrait légèrement modifié. Voir *ach-charh al-moumtie* (4/275)

Il convient que le fidèle priant sous la direction d'un imam ne passe d'un pilier de la prière à un autre avant l'imam. Qu'il ne se mette à se prosterner avant que l'imam ne pose son front sur le sol.

Al-Baraa ibn Azib a dit: « quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) disait: « Allah a entendu celui qui Le loue » aucun d'entre nous ne piliait son dos avant qu'il (le Prophète) ne complétasse sa prosternation. C'est alors que nous le faisons après lui. » (rapporté par al-Boukhari (690) et par Mouslim (474)).